



LE PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ MLDS,

c'est grâce à l'action
des équipes de la FSU.

Début 2017, un groupe de travail se réunit avec le ministère pour créer une indemnité Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Le décret installant une certification de professionnalisation sort en mai 2017. Puis le ministère indique que le décret validant l'indemnité suivra en juillet. Mais rien ne vient !

Ce blocage fait réagir les équipes de la FSU. Dès 2017, les ministres de l'Éducation Nationale et des Finances sont assaillis de courriers par le SNES et le SNUEP. De 2017 à 2019, nos syndicats interpellent même le ministre lors de chaque Comité Technique Ministériel.

Finalement, le décret paraît au JO du 26/12/2019, mais stipule que cette indemnité sera applicable à partir de la rentrée 2020 ! Face à l'alerte de la FSU, un rectificatif fait remonter la prise d'effet au 1/09/2019. Ainsi, une catégorie de personnel qui n'avait jamais perçu aucune indemnité a pu profiter de deux fois 844 € brut.

Parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières d'avoir mené celui-là.

Estelle Carrier

SNUEP-FSU

Coordinatrice de la MLDS à Toulouse



ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES